

compte rendu approuvé par le CA du 5 octobre 2009

Conseil d'administration – 29 juin 2009
tenu à Créteil université de Paris 12 Val-de-Marne

Présents ou représentés (R):

● **Au titre des membres fondateurs**

Ecole des ponts : Philippe Courtier(R), Gilles Robin, Serge Piperno (R),

ESIEE-Paris : Dominique Perrin

Laboratoire central des ponts et chaussées : Hélène Jacquot-Guimbal (R par Jean Bonny),

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol,
Christian Soize

Université Paris 12 Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc Hittinger(R)

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Yves Lichtenberger

Bernard Decomps

● **Au titre des membres associés :**

Pôle Advancity :

Ecole d'Architecture Ville et territoire : Jean Michel Knop

Centre scientifique et technique du bâtiment :

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Bernard Cambou

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort : Jean-Paul Mialot

Institut National de l'Audiovisuel : Marie-Claire Amblard

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jacques Désarmenien

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel,

● **Au titre des élus représentant les doctorants :**

● **Invités permanents :**

Le Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Charles-Henri Baltimor

Le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement représenté par Christian Crémona

● **Invités :** Patricia Pol, Rémi Pochat,

Excusé(e)s : Thierry Delarbre (Advancity), Bertrand Delcambre (CSTB), Jean-Yves Nedelec (ens-ch), Fabienne Pierre (doct.), Régine Bréhier (MEEDDM), Denis Guillaumin (SG), Bernard Morvan (AC).

La séance est ouverte à 17 heures par son président

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil
2. Demandes d'association au PRES
- 3- Suites de l'opération Campus
 - . 3.1 Confirmation officielle des financements Etat
 - . 3.2 Le Campus Paris-Est "pôle culturel" et "pôle d'excellence du Grand Paris
 - . 3.3 Le soutien des collectivités territoriales
 - . 3.4 L'avancée des réalisations immobilières
- 4 Développement des partenariats du PRES :
 - . 4.1 Bilan de la structuration des pôles thématiques
 - . 4.2 Relations avec les collectivités territoriales
 - . 4.3 Le lien avec le développement économique et entreprises
 - . 4.3 Mise en œuvre de la fondation partenariale
 - . 4.4 Mise en place du Comité d'orientation stratégique
- 5- - Fonctionnement du PRES
 - 5.1 - le PRES espace de coopération interétablissements
 - 5.2 - Organisation et locaux
- 6- DBM
- 7- Questions diverses

- **point 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil**

Le compte rendu du CA du 27 avril est approuvé unanimement avec quelques modifications pour clarifications.

- **point 2 - Demandes d'association au PRES**

- 2.1 L' Ecole d'Architecture de Paris-Malaquais et celle de Paris-Belleville, déjà impliquées dans l'école doctorale "Ville, transports, territoires" ont demandé à adhérer au PRES comme membres associés. Le ministère de la culture dont elles dépendent s'y montre très favorable. Ces adhésions qui ont également reçues l'approbation des établissements fondateurs du PRES confirmeraient la forte responsabilité et la visibilité du PRES en matière de développement de la recherche dans ce secteur où elle est encore peu structurée.

- 2.2 L'Ecole d'ingénieurs de la ville de Paris (EIVP), dont le conventionnement avec l'Ecole des ponts dont elle contribuera à structurer la filière "Génie urbain" vient d'être approuvé par leurs conseils respectifs, a également demandé à devenir membre associé du PRES. Cela conforterait fortement à la fois la visibilité du PRES dans le domaine de la Ville et les liens de coopération avec la Ville de Paris.

Les membres du conseil marquent leur satisfaction de voir ainsi l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Est francilien rejoindre le PRES ;

Des conventions d'associations seront préparées avec les écoles d'architecture de Paris-Malaquais et de Paris-Belleville ainsi qu'avec L'Ecole d'ingénieurs de la ville de Paris et soumise à l'approbation des CA concernés

- 2.3 Par ailleurs des discussions reprennent avec l'ENSG et sont engagées avec l' Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) qui va recentrer ses activités sur le site

de Maison-Alfort et se montre très intéressée à accroître ses liens avec la recherche et à s'impliquer dans la structuration du Pôle thématique Santé-société" du PRES en devenant également membre associé. Une démarche similaire est en cours avec l'AFSSET (environnement et travail)

- **3 - Suites de l'opération Campus**

- 3.1 Confirmation officielle des financements Etat :

La Ministre Valérie Pécresse a annoncé (AEF 29 avril) les montants alloués aux "Campus prometteurs" : 50 M€ pour Paris-Est (Créteil - Marne-la-Vallée), 30M€ chacun pour Rennes, Clermont Ferrand, Nantes, et aux "Campus innovants" : 20M€ chacun pour Cergy, Dijon, Le Havre et Valenciennes.

La Ministre a, en d'autres occasions, annoncé un financement complémentaire de 10M€ pour la réalisation de la partie Alfort (ENVA) du projet "Campus Paris-Est", dont les modalités restent à confirmer.

- 3.2 Le Campus Paris-Est "pôle culturel" et "pôle d'excellence du Grand Paris :

Dans son discours du 29 avril sur Le Grand Paris, le Président de la République a annoncé :

. "une nouvelle géographie culturelle... des bords de la Marne à la Vallée aux Loups... [avec] à l'Est, le pôle "Image et médias" autour de l'INA, de l'Ecole des Gobelins à Noisy-le-Grand, des universités de Marne-la-Vallée et de Créteil",

. "des Pôles d'excellence à vocation mondiale émergent pour l'avenir dont il faut appuyer le développement en mobilisant tous les leviers... A l'Est, un grand pôle industriel et scientifique consacré à la construction, à la maintenance et aux services de la ville durable autour des compétences en matière de services urbains, de capteurs, de nouveaux matériaux pour le bâtiment, de traitement des eaux, de capteur et de stockage du gaz carbonique, de gestion et de traitement de l'eau, et de géothermie...".

Le Président y a ajouté la réalisation du schéma de transport complémentaire de celui élaboré avec la Région reliant Roissy à Orly via Saint Maur-Créteil et la Cité Descartes, attribuant à celle-ci une fonction de cœur d'un futur "cluster" (du développement économique appuyé sur des ressources scientifiques d'excellence) dans le domaine de la ville durable.

Sont également évoqués les discours du Premier ministre sur les véhicules propres et les éco technologies comptant sur les compétences que nous sommes capables de développer en liaison avec le pôle de compétitivité Advancity.

Les membres du conseil se félicitent de ces avancées qui donnent une visibilité nouvelle aux efforts des établissements du PRES. Est salué le soutien très actif apporté par l'EPA Marne qui a su donner une nouvelle ampleur à ces projets en les inscrivant dans un espace cohérent de développement économique et urbain à la dimension de tout l'Est francilien.

- 3.3 Le soutien des collectivités territoriales :

Il est souligné que ces annonces ont considérablement renouvelé l'intérêt des collectivités territoriales pour notre projet devenu un projet partagé et salué par la Région, les Conseils généraux 77 et 94(contact en cours), l'ACTEP (Association des collectivités territoriales de

l'est parisien), le SAN du Val Maubu , la communaut  urbaine de Cr teil et les communes de Champs sur Marne et de Noisy-le-Grand.

. Lors de sa venue le 25 mai   Champs-sur-Marne pour les Etats g n raux de la formation organis s pour la R gion par le PRES, Jean Paul Huchon a annonc  son acceptation de revoir les articulations entre les op rations Campus et celles CPER et sa volont  d'abonder l'effort de l'Etat hors PPP. Il a  galement confirm  le souhait de la R gion de conclure avec le PRES une convention de 2 ou 3ans, pouvant inclure du fonctionnement, rassemblant les divers soutiens r gionaux au PRES et   ses membres. Cette convention pourrait  tre sign e conjointement par la R gion, le PRES et par ses membres fondateurs dans la mesure o  elle devrait "articuler cr dits de fonctionnement   l'appui des PRES et cr dits d'investissement pour les diff rents  tablissements" (AEF) et inclure des aides avec des objectifs sp cifiques   certains  tablissements qui d passent le champ des comp tences propres du PRES.

. Le Pr sident du Conseil g n ral de Seine-et-Marne, Vincent Ebl , a formul  un souhait similaire, souhaitant avoir une visibilit  partag e sur l'ensemble des aides qu'il attribue aux universit s au titre du 77. Un relev  des aides existantes et une convention sont en pr paration.

La direction du PRES, en liaison avec les directions d' tablissements concern s, poursuivra les discussions avec ces collectivit s esp rant aboutir   un accord formalis  sur le soutien apport  aux investissements "Campus" et au fonctionnement du PRES d'ici la fin de l'ann e.

- 3.4 L'avanc e des r alisations immobili res

. Le sch ma d'am nagement urbain propos  par le cabinet Algo  en F vrier et les pr cisions apport es par l'APHP ont permis aux fondateurs d'identifier les priorit s retenues pour un financement "Campus", certaines n cessitant, pour des raisons de timing ou de faisabilit  juridique une inversion des financements CPER et Campus PPP (cf. note 2 mars 2009).

. Sur cette base le cabinet P rig e a  t  missionn  dans le cadre de la convention avec la caisse des d p ts et consignations pour nous assister en tant que ma tre d'ouvrage de l'op ration et pr parer l'ensemble des  tudes n cessaires pour  valuer la faisabilit  des op rations et pr parer la passation des march s, en PPP ou non. Deux  tudes ont d j   t  lanc es : l' valuation thermique des b timents CMC et Copernic par l'universit  Paris12 et celle Paris-Est Marne-la-Vall e. Les autres (faisabilit  PPP CMC-Cr teil, Copernic-Ader, G othermie Descartes, sch ma directeur num rique) le seront   la rentr e.

. Des  tudes sont par ailleurs conduites en propre, par la Facult  de m decine pour la r novation de ses b timents, par l'ENVA pour le site d'Alfort, et par le MEEDDM pour la construction du b timent XXL dont une partie sera rachet e "surface nue" pour permettre la cr ation d'un futur Institut de la ville, la d finition des cloisonnements  tant diff r e au moment de leur occupation r elle.

D'autres  tudes compl tant la coh rence du plan Campus seront conduites par les  tablissements (extension CMC-maison du PRES   Cr teil, r am nagement Lavoisier Rabelais et Bois de l' tang   la Cit  Descartes), ou men es ult rieurement (accueil chercheurs et logements  tudiants, r seau num rique,).

. L'ampleur des t ches envisag es pour le PRES rendront n cessaire le recrutement d s la rentr e de ressources nouvelles au sein du PRES ou des  tablissements, leur n cessit 

dépendant de la répartition des tâches entre le PRES et les établissements et des choix fait de mutualisation des compétences en matière technique et de passation des marchés.

- **Point 4 - Développement des partenariats du PRES :**

Le PRES a fait preuve de ses capacités à fonctionner et a acquis, notamment grâce à la réussite de l'opération Campus une certaine visibilité, les fondateurs ont souhaité qu'un temps plus important soit consacré à la structuration des relations avec des partenaires externes, à la fois utilisateurs et bénéficiaires de ses activités et potentiellement apporteurs de moyens supplémentaires.

- 4.1 Structuration des **pôles thématiques** du PRES

Ils ont la mission de contribuer au rayonnement externe des forces du PRES en assurant le développement des partenariats externes (collectivités territoriales, entreprises et association, coopérations internationales) autour de thèmes répondant à des préoccupations sociales et économiques importantes et affichés comme prioritaires pour le PRES. Ils sont pour cela :

. focalisés thématiquement,

. transversaux aux disciplines, (sciences et ingénierie, sciences de la vie, sciences humaines et sociales)

. orientés vers la réponse à des demandes sociales et économiques.

Leur mise en place et leur développement est confié à un (deux) responsables désignés par le Président du PRES après concertation avec les établissements les plus concernés.

Actuellement ont été mis en avant dans le cadre du plan campus, les pôles :

- "Santé et Société" (Luc Hittinger, Marie-Claude Billon), centré sur Créteil-Alfort

- "Ville et son Ingénierie" (Frédéric de Coninck), centré sur la Cité Descartes

compte tenu de la grande proximité thématique de ce pôle et du Pôle scientifique et technique (PST) du MEEDDAT développé sur la Cité Descartes, seront recherchées des synergies entre les deux en particulier pour la constitution du comité de pilotage ;

De même il est souhaitable que le PRES prenne une part très active à la création projetée par la Ville de Paris et la Région Ile de France d'un Institut Ville et développement durable

Est également développé avec l'INA depuis son adhésion au PRES comme associé le pôle :

- "Image et Médias" (Gilles Roussel avec Catherine Petit)

D'autres pôles pourront être structurés correspondant à des forces de recherche et d'enseignement prioritaires et à des attentes sociales et économiques.

Des lettres de mission particulières définissent les responsabilités confiées à chaque responsable de pôle

Le conseil approuve la mise en place de ces pôles thématiques tels que définis ci-dessus

- 4.2 Mise en place d'une "**commission territoriale**" du PRES

Les multiples réunions tenues avec des représentants des collectivités territoriales à l'occasion de l'opération Campus, souvent pour manifester leur intérêt et voir comment y prendre part, parfois pour exprimer son irritation de ne pas avoir été mis plus en amont dans le coup, ont montré l'urgence d'instituer à l'initiative du PRES une Commission territoriale, à l'image de ce

que le Polytechnicum avait instauré. Son rôle sera d'homogénéiser l'information entre partenaires concernés par le développement territorial du PRES et de préparer les coopérations utiles répondant aux besoins des populations.

Compte tenu des réunions organisées par diverses collectivités locales et EPAs auxquelles le PRES est invité de façon régulière (Cité Descartes-EPA-SAN du Val Maubué - Noisy-le-Grand, ACTEP, Créteil), ou occasionnelle (Val-d'Europe, 77 Sud, Ivry-Thiais,...) la commission territoriale initiée par le PRES aurait une assise plus large, calée sur le périmètre du projet Campus. Elle aura pour objectif de stimuler les échanges d'information et les concertations nécessaires entre le PRES, ses établissements, la Région, les Départements et les principales agglomérations concernés.

Le conseil approuve la mise en place de cette commission territoriale du PRES qui se réunira une à deux fois par an à partir de fin 2009. Y seront invités les représentants de :

- . Conseil Région IdF, Conseils généraux 77, 93 et 94, leurs élus dans les conseils des établissements et leurs agences de développement,*
- . agglomérations : San Val Maubué, Noisy-le-Grand, Communauté d'Agglo Créteil,*
- . Organismes de développement : Seine et Marne développement, Agence de Développement du Val-de-Marne, EPA Marne, CCI 77 et 94, Préfets et Recteur*
- . Un représentant de chaque établissement fondateur du PRES, et des associés concernés.*
- . des invités selon le sujets traités*

- 4.3 Le lien avec le **développement économique** et les entreprises

Les établissements du PRES sont réputés, tant en recherche qu'en formation pour l'intensité de leurs coopérations avec les entreprises. Il reste cependant d'importantes marges de progression qui nécessite la constitution de services d'appui aux équipes en allégeant les coûts de négociation, de montage et de suivi administratifs. De plus ces activités restent, sauf exceptions (EDF, Véolia,...), organisées au coup par coup et insuffisamment inscrites dans un partenariat dans la durée comportant des investissements conjoints.

Le Conseil débat des diverses pistes pour appuyer les activités des unités de recherche en matière de valorisation, de coopération avec les entreprises et de création d'entreprises :

- le PRES doit préparer la mise en place d'une **Direction de la valorisation** début 2010 chargée de développer ces activités et les inscrire dans des partenariats de moyen terme, et comportant une **cellule chargée du transfert technologique** de 2 à 4 personnes, spécialisées par grand champ disciplinaire, comme il en existe déjà une dans le champ de la santé, interface entre les équipes de recherche et les entreprises pour identifier les opportunités de détection d'invention, de dépôt et gestion de brevet, aboutissant à des créations de marchés et d'entreprises nouvelles.
- Le PRES aidera à la mise en place du **Logiciel de montage et de suivi des contrats** (LMSC) choisi en commun par l'ensemble des établissements fondateurs,
- Cette direction sera également chargée d'assurer les liens avec les trois **instituts Carnot** impliquant des établissements du PRES (CSTB, INRETS et VITRE dont le rapport à mi parcours envisage l'élargissement à des laboratoires de Paris12 lors de son renouvellement en 2011).
- Pourra également être initiée la création d'une **filiale liée au PRES**, chargée du développement d'activités d'études et d'ingénierie prolongeant l'activité des équipes de recherche en veillant à ce que ce prolongement apporte des moyens supplémentaires à leurs recherches de base et en étant donc attentif aux risques de tarir leur efficacité.

- La mise en place progressive d'une dynamique de cluster rend souhaitable une montée en puissance de l'implication du PRES et des établissements du PRES dans le **Pôle de compétitivité Advancity** pour soutenir ses activités sur les thématiques de la Ville durable et sur le développement économique de l'Est Francilien. L'université Paris12 Val-de-Marne est en cours d'adhésion, ce dont le Conseil se félicite, plusieurs de ses unités de recherche étant directement concernées par ses activités.

Le conseil décide de l'adhésion du PRES au pôle de compétitivité Advancity, celle-ci intervenant au moment où ne sera plus assurée la représentation dans ce pôle des établissements de la Cité Descartes par le Polytechnicum de Marne-la-Vallée qui cessera ses activités au 1 octobre 2009.

- De même le cluster accentue l'implication des collectivités territoriales au soutien du développement économique. A l'initiative du SAN du Val Maubué, une association pour le développement de la Cité Descartes est en cours de création à laquelle pourrait s'associer la commune de Noisy-le-Grand. Celle-ci pourrait assurer la gestion de l'incubateur actuellement au Polytechnicum.

Le conseil soutient la création de cette association et approuve l'adhésion du PRES lors de sa constitution. Il souhaite que le PRES soit attentif à ce que le développement du cluster bénéficie à l'ensemble de ses membres et qu'il soutienne des initiatives similaires sur le site de Créteil, notamment autour du développement économique lié aux activités de santé.

- Un effort particulier devrait également être amplifié pour assurer une meilleure visibilité des **formations professionnelles continues** des établissements du PRES, travail engagé au sein du PRES par Albin Morelle en lien avec le service communication (Flora Sanchez) pour la présence du PRES dans les salons et colloques et l'opération Doctorant Conseil (Marie Christine Combes).

- 4.4 Mise en œuvre de la fondation partenariale avec des entreprises.

La dynamique d'une fondation et la nature de ses relations avec les entreprises est clairement différente de celle d'un service de valorisation : de type mécénat avec une fondation, de type contractuel avec une structure de valorisation. Ils sont cependant très complémentaires avec des points d'accroche évidents : les chaires d'entreprises, l'abondement d'activités ciblées par exemple sur les coopérations internationales, le soutien à un incubateur ou à un fond de maturation et d'amorçage,...

Le principe de création d'une fondation partenariale propre au PRES est pris, des objectifs ont été fixés (voir Ca janvier), des statuts sont préparés. Il importe maintenant de consacrer du temps à convaincre des entreprises partenaires de s'y engager à nos côtés. Le travail effectué dans le cadre des Pôles thématiques devrait y contribuer.

- 4.5 Mise en place du Comité d'orientation stratégique à discuter au conseil de Décembre

- **Point 5 - Fonctionnement du PRES**

- 5.1 le PRES espace de coopération interétablissements

Le séminaire de direction du PRES a clarifié les missions du PRES en matière de politiques concertées et d'actions mutualisées. Trois objectifs ont été fixés :

- l'établissement d'un document stratégique unique commun aux établissements fondateurs du PRES à échéance de la vague de discussion des contrats quadriennaux avec le ministère (2012 ou 2013) en matière de carte des formations et de structuration de la recherche,
- le développement des pôles thématiques,
- la recherche de mutualisation de services communs entre établissements

Cela conduit à mieux structurer le fonctionnement du PRES comme espace de coopération, agissant non comme établissement ayant des compétences spécifiques mais comme animateur d'un espace de coopération en cours de densification.

Le conseil précise le rôle des Groupes métiers et des groupes sectoriels. Une note, "le PRES espace de coopération", revue en fonction de la discussion et qui restera modifiable, sera diffusée pour permettre aux différents acteurs au sein des établissements de mieux se situer et situer leur possibilité d'action au sein du PRES.

- 5.2 Organisation et locaux

Une première étape d'organisation a été franchie : outre la mise en place du DED, du SIDI (actuellement une personne, une deuxième à la rentrée) et le renforcement du BICI (trois personnes recrutées et pilotées par la CIUP), a été mise en place une administration centrale pour le financier et pour la gestion des processus RH (deux personnes), un système d'information (deux à trois personnes) pour le Web PRES et écoles doctorales, la GED et l'appui à l'implémentation des logiciels communs (Adum, LSMC, Graal, et à venir Sifac), un service communication (une personne).

Les points ci-dessus ont montré la nécessité d'étoffer les services communs que le PRES devrait gérer en propre : Direction de la Valorisation (avec au moins un directeur à plein temps coordonnant également le Service de la recherche partenariale et la Cellule de transfert technologique), le service patrimoine lié au projet Campus (un chef de projet et un adjoint et selon les scénarios 2 à 3 personnes supplémentaires). La définition exacte de l'ampleur à donner à ces services et de leur organisation se fera en concertation avec les choix faits par les établissements membres du PRES du degré de mutualisation ou de compétences transférées, ou en fonction de l'externalisation de certaines activités.

À la rentrée, les services de la présidence seront regroupés (études en cours). Une maison du PRES cherchera à regrouper sur chaque site, Créteil et Descartes, les services communs du PRES (ED, Sidi, Bici,...).

- **Point 6 – DBM 1**

Il s'agit d'intégrer des activités et ressources non prévues en budget initial (transfert de Remus au PRES, séminaire direction, locaux, études campus,...) voir note jointe

- **Point 7 – questions diverses**

. approbation d'une convention conclue avec les Editions de la Découverte pour la diffusion de la Revue "Réseaux" en librairie qui a pour effet de placer cette revue (plus de 100 n°parus) sous le parrainage de l'Université Paris-Est. Cette convention est la reprise d'une convention antérieure limitée à la seule université Paris-Est Marne-la-Vallée. Elle implique une garantie de subvention de 3000 euros en cas de déficit (ce qui n'est jamais arrivé antérieurement).

. le conseil approuve à l'unanimité la proposition d'attribution de prix de thèse pouvant aller de 500 € à 2000 € par le conseil des écoles doctorales, cette somme étant prise sur le budget attribué à ces écoles.